
INTERVENTIONS

N° 5

mai 2005

NE PAS TRAVAILLER LE 16 MAI (lundi de Pentecôte)

UNE ÉVIDENCE QUI NE SOUFFRE AUCUNE

JUSTIFICATION

C'est au contraire le point de départ d'une révolte qui doit déboucher sur une action d'indiscipline. Il n'y a pas à la justifier car si la grève et autres formes d'action directe gardent une certaine légitimité de compassion dans le secteur productif et les usines en particulier, ce n'est pas (plus) le cas dans les secteurs de la reproduction et particulièrement dans le secteur des services publics. La volonté étatique d'instaurer un service minimum dans les transports et tout le battage autour du paiement des jours de grèves au cours du mouvement du printemps 2003 le montrent bien. A terme et comme c'est déjà le cas dans d'autres pays, c'est bien contre les nouvelles « légalités » qui nous sont imposées qu'il faut désormais se battre.

Il ne s'agit donc pas d'attendre de savoir si tout le monde fera comme nous, si les syndicats se rallieront finalement aux propositions de la base, comment l'administration réagira, si l'opinion publique sera de notre côté, etc. Il ne s'agit pas non plus de pleurer sur une nouvelle attaque contre les fonctionnaires et leur statut, sur une nouvelle tendance à l'allongement de la durée du travail... Il ne s'agit pas davantage de se replier sur ce qui reste de l'ancien droit du travail¹ pour râler contre une journée non payée car il y a bien longtemps que le capital s'est affranchi du salaire à la journée et de toute correspondance précise entre travail effectif et rémunération. Cela est d'autant plus vrai dans la fonction publique où le travail n'est plus qu'une fonction déterminée par les seules exigences de la reproduction d'ensemble du système. De ce point de vue, le recours introduit auprès du Conseil d'État par un syndicat ex-religieux au prétexte qu'il est contraire aux droits de l'homme d'obliger un salarié à travailler un jour férié,

1 Celui centré sur le « travail productif » et garanti dans le cadre du compromis tripartite (Patronat, syndicats, État) institué par le mode de régulation fordiste.

confirme que ce n'est pas la somme supposée obtenue qui constitue l'enjeu réel de la mesure gouvernementale mais d'abord et surtout une action idéologique pour tenter de montrer que le travail est, avant tout, une activité aux ordres. Peu importe que cette mesure soit prise pour rattraper une bourde de l'État sur la canicule. L'effet recherché par Raffarin vise à affirmer l'autorité de l'État qui peut décider du jour au lendemain que tel ou tel jour traditionnellement férié ne l'est plus.

« Il faut remettre les Français au travail » clament les politiciens et les patrons, nous aligner enfin sur nos concurrents économiques susurrent les médias avec statistiques à l'appui². Mais quel travail ? Devant quels élèves ou quels clients ? La réponse importe peu ! Tout est bon pour restaurer la valeur morale et politique du travail. Rares sont pourtant ceux qui se laissent duper par cette mystification. Si tous les salariés ne perçoivent pas que la valorisation ne dépend plus que marginalement du travail humain productif (ce que Marx nommait le « travail vivant »), ils voient par contre très bien et concrètement que partout on licencie, qu'il y a des millions de chômeurs et que c'est finalement le capital qui fait lui-même la critique en acte du travail, critique tellement implicite qu'elle fait consensus, devient comme « naturelle »³. Cette nouvelle activation de l'idéologie du travail tombe donc à plat.

Devant ce qui apparaît comme une faiblesse de l'État face à l'autonomisation du capital, celui-ci réagit par un volontarisme politique et idéologique qui confine à l'arbitraire. Qu'il s'agisse de justice (cf. les extraditions des militants italiens), d'éducation (loi sur les signes religieux ostensibles à l'école⁴), de santé, de culture, l'État faible et peu respecté de la

2 Il est piquant de relever certains faits que nos moralistes journaliers ne font jamais transparaître. Notre concurrent « espagnol » par exemple, garde la bonne habitude de faire suivre les jours fériés qui tombent un dimanche, d'un autre jour de congé de rattrapage ! Ainsi en a-t-il été pour le 1er mai, à la fois fête du travail et de la mer. Le lundi 2 s'est donc retrouvé jour chômé.

3 Ainsi, dans certains quartiers, comme dans certaines émissions de télévision, il va de soi que les sources de revenus et surtout les plus « intéressantes » ne sont plus liées au travail salarié.

4 Qu'il soit bien clair qu'il n'est pas question pour nous de faire comme si ces signes ostensibles n'existaient pas ou comme s'ils étaient acceptables, mais de simplement pointer la sorte de surenchère autoritaire d'un État incapable de défendre fondamentalement ses principes constitutifs. Sur cette question, on pourra se reporter au n°4 d'*Interventions* : « L'affrontement des références et la barbarisation des rapports

société capitalisée produit paradoxalement ses états d'exception... C'est la raison pour laquelle il faut imposer notre refus de façon arbitraire, là aussi, sans entrer dans le jeu des justifications ni des légitimations.

Tous les moyens de lutte sont donc bons à partir du moment où ils conduisent à ne pas travailler ce jour là, mais il faudrait sortir des moyens traditionnels, ou au moins les élargir, quand ils ne conviennent pas à la situation. Ainsi, proposer de faire grève un jour férié s'avère particulièrement défensif et même défaitiste puisque cela revient à reconnaître d'un côté (le fait que le jour ne soit plus férié), ce que l'on refuse de l'autre. Cela présente aussi le gros inconvénient de verser une journée de salaire à l'État. C'est pourtant ce que la plupart des syndicats se sont empressés de faire, en ordre dispersé et avec des motivations différentes. Couvrir légalement les luttes est la moindre des choses pour un syndicat comme SUD, les canaliser une responsabilité pour la CGT ou la FSU. Il ne s'agit pas de condamner ces positions comme si on pouvait attendre autre chose des syndicats que la défense de nos intérêts dans le strict cadre de la loi, mais si on ne veut pas se laisser enfermer dans une position de gréviste qui n'a pas été décidée par nous, il faut ouvrir au maximum le champ d'intervention en appelant ce jour là au boycott⁵ de cette forme moderne de corvée⁶. Il faut évidemment tenir compte du rapport de force sur le terrain pour évaluer la radicalisation possible de l'action. Cela peut aller d'une intervention qui fait approuver par une AG du personnel, non pas un appel à la grève, mais un appel à ne pas travailler

sociaux», avril 2004. Texte téléchargeable sur le site de la revue *Temps critiques* tempscritiques.free.fr

5 Il serait bon de s'inspirer des exemples de luttes récentes italiennes où comme à la compagnie *Alitalia* en 2003 le personnel de bord a recouru à « la maladie de masse » pour obtenir satisfaction, ce qui a laissé l'adversaire désarmé sur le plan légal. De même, le 15 décembre 2003, une avalanche de certificats médicaux touchant jusqu'à 60% du personnel est arrivée sur les bureaux des entreprises de transports urbains à Bari, Brescia, Cosenza, Foggia, Gênes, Naples et Turin (ces informations sont reprises de la revue italienne *Collegamenti*, n° 5, traduite pour la revue française *La Question Sociale*). Cette forme d'action ne manquera pas de censeurs et nobles âmes qui déploreront le manque de courage des salariés qui y souscrivent, mais il faut savoir passer outre toutes les formes de politiquement correct qui nous enserrant comme des carcans.

6 Si certains voient du Pétain dans Raffarin, on pourrait y voir aussi les attitudes patelines de certains rois de l'Ancien Régime...

couvrant l'ensemble des formes d'action, jusqu'à un appel au sabotage de la journée.

Dans tous les cas, il s'agit de reprendre l'initiative et de lutter non pour se faire plaisir mais pour faire mal à l'adversaire. C'est une dimension qui a été malheureusement trop oubliée en 2003 comme, déjà, en 1995. Le simple fait d'être ensemble nombreux dans l'action et d'avoir l'impression d'une certaine autonomie d'action retrouvée a souvent fait alors passer au second plan ce que ces mouvements avaient finalement d'inoffensif par l'autolimitation qu'ils s'imposaient, aussi bien dans le contenu des revendications que dans les moyens d'action utilisés⁷.

Cette reprise de l'initiative ne peut non plus aller, au moins dans le secteur public, sans une claire appréciation du rôle actuel de l'État, de nos rapports à l'État. Si « l'État c'est aussi nous⁸ », il est aussi l'adversaire et il est illusoire de lui opposer un État idéal introuvable qui réaliserait « nos valeurs⁹ » !

Éditions de l'impliqué
BP 2005
34024 Montpellier cedex 01

ISSN 1639-4755

Gratuit

7 C'est par exemple, pour cette journée du 16 mai, la couverture légaliste des syndicats qui risque de conduire une majorité de salariés en lutte à choisir la grève comme moyen, par facilité et faute de mieux. Or cela, l'État a l'habitude d'y faire face et il a déjà préparé des pourcentages de grévistes à transmettre aux médias pour le 17 au matin.

8 Cf. *Temps critiques* n° 8, automne 1994-hiver 1995. BP. 2005, 34024. Montpellier cedex 01.

9. C'est cette position pro-étatique qui court de Bourdieu (restaurer « la main gauche de l'État ») jusqu'aux grévistes de gauche et d'extrême gauche qui défendent ce qui est parce que ce qui advient sera toujours pire. Pour une critique de cette dernière position, cf. le supplément au n°13 de *Temps critiques* : « Retraites à vau-l'eau et vies par défaut, contre le capital : assaut ! » Disponible sur le site de la revue indiqué supra.